

CHUZELLES

informations



Juillet – août 2006

n° 85

Le mot du maire....



Après des vacances et un repos bien mérités, Chuzelles a fait une rentrée scolaire réussie. Les enfants et leurs enseignants ont intégré leurs nouveaux locaux dès le lundi 4 septembre ; en effet, le challenge fixé par la mairie était de terminer l'intérieur des écoles avant la rentrée.

Tous les acteurs du projet, et tout particulièrement les employés municipaux ont su mettre les moyens en juillet et août pour respecter les délais. Ces deux mois ont été nécessaires pour terminer les liaisons entre le bâtiment existant et l'extension, mais également pour exécuter des travaux de remise à neuf. C'est ainsi que les fenêtres du grand couloir ont été changées, la première salle de classe et celle du 1^{er} étage ont été entièrement refaites, des éviers et des prises informatiques ont été mis en place dans toutes les salles de classe.

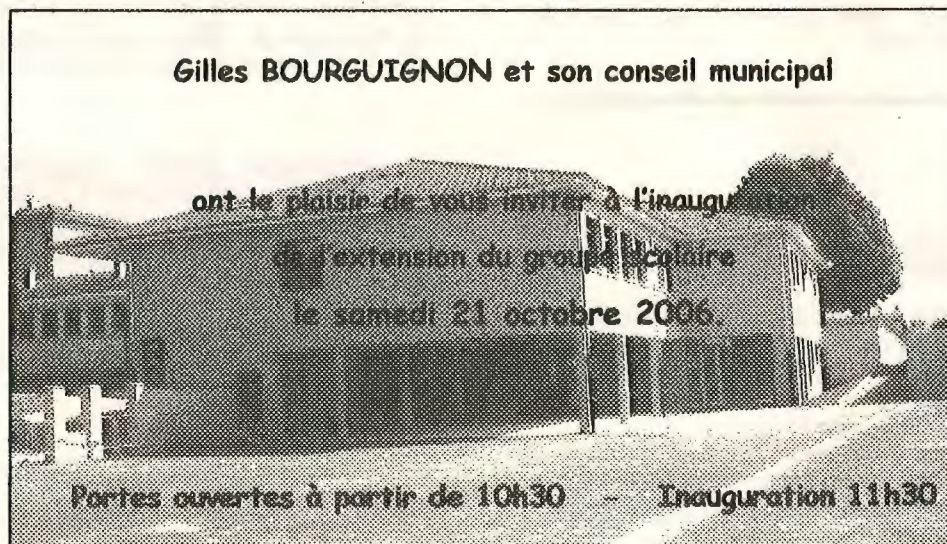
L'école maternelle n'a pas été oubliée avec la réfection des clôtures périphériques, l'engazonnement de l'espace libéré par l'ancien préfabriqué ainsi que diverses rénovations.

Les travaux d'aménagement des abords de l'école sont en cours d'achèvement notamment pour les différentes liaisons entre l'école élémentaire et maternelle et la nouvelle place des Bourrelières.

La municipalité donne rendez-vous à tous les chuzellois pour une inauguration avec portes ouvertes le samedi 21 octobre 2006 à partir de 10h30. Les enfants, les enseignants et les élus vous accueilleront avec plaisir.

Il faut ajouter, dans les travaux de cet été, le soin apporté par à la pelouse du stade (tonte et arrosage) qui a donné toute satisfaction aux footballeurs qui l'ont découverte lors du tournoi du dimanche 10 septembre.

Bonne rentrée à tous.





COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2006

L'an deux mille six, le vingt et un juillet, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2006

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, NAVARRO, CAMUZET, CASTRO,
Mmes : TERRIER, CARRET, MOREL, PRAS, SYLVAIN, ODRAT, AURIC

EXCUSES : D. BROUZES donne pouvoir à M. MOREL
A. GODET donne pouvoir à G. NAVARRO

ABSENT : G. DI RUZZA

SECRETAIRE : M. MOREL

La séance est ouverte à 19h20

Approbation compte-rendu du conseil municipal du 22 juin 2006 :

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

◆ Délibérations

N°36 : Renouvellement des conventions avec les communes voisines :

Le Conseil Municipal a examiné attentivement les coûts réels des différents services liant la commune à des communes voisines par des conventions.

La moyenne des frais d'entretien du réseau communal au titre des 3 dernières années équivaut à un coût moyen au m³ de 0.0273 € auxquels il y a lieu d'ajouter les participations versées au SYSTEPUR soit 0.4099 € (en 2006).

Le coût total susceptible d'être appliqué aux communes est de 0.4372 € TTC par m³.

Cette proposition sera soumise aux différentes communes concernées.

Les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

N°37 : Retrait du syndicat des 4 vallées de la commune de SAINT-JUST-CHALEYSSIN :

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'un courrier du Syndicat des 4 Vallées concernant le retrait de la commune de Saint-Just-Chaleyssin de ce syndicat et demande au Conseil Municipal de Chuzelles de se prononcer sur ce retrait :

La commune de Saint-Just-Chaleyssin a pris une délibération le 10 février 2006 demandant son retrait du Syndicat Hydraulique des 4 Vallées du Bas Dauphiné.

Le Syndicat des 4 Vallées s'est prononcé défavorablement sur ce retrait par délibération du 14 juin 2006.

Une entreprise implantée sur la commune de Saint-Just-Chaleyssin prélève d'importantes quantités d'eau dans la nappe phréatique pour les besoins de son industrie, et elle rejette ses eaux usées après traitement dans le milieu superficiel (la Séverne).

Cette entreprise possède une station d'épuration sur laquelle est raccordée la commune de Saint-Just-Chaleyssin. En cas de fermeture de cette entreprise et de disparition de la station d'épuration, certains problèmes pourraient surgir.

Le Syndicat Hydraulique des 4 Vallées du Bas Dauphiné doit conserver impérativement l'unité de la vallée d'autant que plusieurs investissements ont été réalisés et d'autres sont en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à la demande de la commune de Saint-Just-Chaleyssin du retrait du Syndicat Hydraulique des 4 Vallées du Bas Dauphiné.

La délibération suivante proposée au Conseil Municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal prend acte et décide de délibérer. DELIBERATION N°38 : AVENANTS EXTENSION ECOLE :

La Commission d'Appels d'Offres s'est réunie ce jour à 18h30 pour débattre des différents avenants liés aux travaux d'extension du groupe scolaire.

- Lot n°1 : maçonnerie :
46 609.37 € HT – 55 744.80 € TTC
- Lot n°2 : charpente :
2 752.00 € HT - 3 291.39 € TTC

- Lot n°3 : menuiserie alu :
17 414.65 € HT – 20 827.92 € TTC
- Lot n°4 : menuiserie bois :
2 975.00 € HT – 3 558.10 € TTC
- Lot n°5 : cloisons/isolation/peinture :
4 450.06 € HT – 5 322.27 € TTC
- Lot n°7 : plafonds suspendus :
705.24 € HT – 843.47 € TTC
- Lot n°9 : chauffage plomberie :
1 372.60 € HT – 1 641.63 € TTC
- Lot n°10 : électricité :
3 220.44 € HT – 3 851.64 € TTC

Total : 79 499.36 € HT soit 95 081.23 € TTC, soit 12.2 % par rapport au prix total du marché.

Le Conseil à l'unanimité émet un avis favorable pour la poursuite des travaux et donne tout pouvoir au Maire pour la signature des avenants et tout document comptable et administratif s'y rapportant.

Un point a été fait sur l'avancement des travaux.

La délibération suivante proposée au Conseil Municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal prend acte et décide de délibérer. N°39 : SE 38 : Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité :

Le Conseil Municipal avait délibéré le 20 janvier 2006 pour des travaux sur le poste des Pins. Ce projet a dû être réétudié en raison de la puissance du transformateur insuffisante face à de nouvelles constructions.

Le Syndicat d'Energie de l'Isère (SE 38) a revu le dossier et a transmis la proposition suivante : (Opération n°05.215.110. RNF.MO, renforcement Poste les Pins)

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 81 255 €

Le montant total des financements externes s'élèvent à 65 671 €

Les frais de maîtrise d'ouvrage (en fonctionnement) s'élèvent à 2 811 €

La contribution aux investissements pour cette opération s'élève à 12 773 €

Afin de permettre au SE 38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif.
- de la contribution correspondante au SE 38

Le Conseil entendu cet exposé :

- prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :
 - prix de revient prévisionnel : 81 255 €
 - financements externes : 65 671 €
 - contribution prévisionnelle globale : 15 584 €
- prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SE 38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de :
 - sur fonds propres, en un seul versement, 12 773 €

La participation communale s'élève donc à **15 584 €** dont :

- frais SE 38 (fonctionnement) : 2 811 €
- contribution aux investissements : 12 773 €.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

◆ COMPTES-RENDUS COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICATS INTERCOMMUNALES :

Communauté d'Agglomération du Pays Viennois,

Commission « économique » :

Une forte demande de zones d'activités est constatée sur l'agglomération viennoise surtout en bordure des grands axes routiers. D'ici 2 à 3 ans, il y aura un réel manque de terrain. L'agence économique centralise et gère les demandes.

Le bassin d'emploi doit être revitalisé aussi bien sur des nouveaux sites que sur des locaux existants.

Abereau :

Une réunion s'est tenue le 18 juillet pour une présentation par le bureau d'études du Syndicat des 4 Vallées du diagnostic.

L'examen des matériaux transportés lors des crues fait ressortir que l'origine vient essentiellement du ruisseau lui-même plutôt que des apports des parcelles de son bassin versant. Tout curage immédiat doit être suspendu.

Monsieur le Maire propose aux membres présents de prendre contact avec une dizaine de chuzellois riverains susceptibles d'apporter leurs connaissances sur ce ruisseau (relevés, plans, rapports) afin de confirmer le diagnostic fait.

Commission « associations » :

L'adjoint en charge des relations avec les associations informe le Conseil Municipal de la demande formulée par les responsables de la Gymnastique Volontaire quant à l'utilisation de la nouvelle salle d'activités du groupe scolaire.

Centre de Loisirs :

Suite à la demande de modification du préfabriqué de l'école, des devis de menuiserie et de plomberie ont été sollicités. Un courrier sera fait aux responsables du centre pour obtenir une réponse définitive afin de planifier les travaux.

◇ DIVERS :

Inauguration de l'extension du groupe scolaire :

Les élus sont appelés à réfléchir sur l'organisation de cette manifestation qui devrait avoir lieu cet automne.

Garderie :

Une réunion pour élaboration du règlement aura lieu le 26 juillet 2006.

Assainissement collectif :

Le dossier est consultable en Mairie. Une demande au bureau d'études a été faite pour une modification de tracé.

Traversée des Dauphines :

Suite à la pétition relative aux problèmes de vitesse dans ce hameau, le Président du Conseil Général confirme la mise en place d'une ligne continue interdisant le dépassement de tout véhicule dans la totalité de la traversée du hameau.

Projet d'implantation d'un centre Leclerc à Diémoz :

Dossier rejeté en CDEC.

Canicule :

Nous sommes aujourd'hui au niveau 2 sur 4.
Un registre est en Mairie avec les numéros de téléphone des personnes à contacter. Tout problème détecté doit immédiatement être transmis en Mairie.

Environnement :

Ozone : alerte sur tout le département
Orages : alerte orange.

A noter que la Préfecture informe rapidement la Mairie par un système automatique mais les fins d'alerte sont souvent oubliés.

Courriers :

- Olive Pizza : En réponse à sa demande, le Conseil Municipal offre uniquement la possibilité d'une installation pour un jour supplémentaire.
- 3 chuzellois sollicitent la création d'un conseil consultatif sur la commune.

Le Conseil Municipal est favorable.

Toutefois, il n'y aura pas d'exclusivité et si d'autres chuzellois en font la demande, le Conseil Municipal adoptera une politique identique.

- Châpiteaux de l'Isère :

Une proposition de tournée de 4 jours avec des activités théâtrales, danses et musiques pour 1700 € HT est exposée. Des renseignements complémentaires seront demandés.

REUNIONS – INVITATIONS :

- Mardi 3 octobre à 17h00 : réunion sur les contrats territoriaux
- Prochains Conseils Municipaux à 20H00 :
 - 22 septembre
 - 20 octobre
 - 24 novembre
 - 15 décembre

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 22H10

Le Maire,

G. BOURGUIGNON



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2006

L'an deux mille six, le vingt cinq août, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 août 2006

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, CASTRO,
Mmes : CARRET, MOREL, ODRAT, SYLVAIN, TERRIER.

EXCUSES : E. AURIC donne pouvoir à M. MOREL
D. BROUZES donne pouvoir à C. TERRIER
R. PRAS donne pouvoir à M.T. CARRET
G. NAVARRO donne pouvoir à A. CASTRO

ABSENTS : G. DI RUZZA
D. CAMUZET
A. GODET

SECRETAIRE : M. MOREL

La séance est ouverte à 20H30

Approbation compte-rendu du conseil municipal du 21 juillet 2006 :

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

◆ Délibérations

N°40 : emprunt pour l'extension de l'école :

Comme il était prévu lors du budget primitif communal 2006, l'adjointe aux finances rappelle que pour financer les travaux de l'extension de l'école, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 700 000 €. Plusieurs organismes bancaires ont été consultés.

Après avoir pris connaissance du projet de contrat de prêt à taux révisable sur Index EURIBOR 3 mois établi par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes LYON et avoir observé que ce contrat prévoit la possibilité pour l'emprunteur d'opter à tout moment pour des conditions de taux fixe.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- pour financer les travaux de l'extension de l'école, que la commune de Chuzelles contracte auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes LYON un prêt à taux révisable sur Index EURIBOR 3 mois d'un montant de 700 000 € au taux EURIBOR 3 mois + 0,15 d'une durée de 15 ans ;

Ce prêt permet à l'emprunteur d'opter à tout moment pour des conditions de taux fixe ;

Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué est autorisé à signer le projet de contrat dont le texte est annexé à la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet ;

La commune de Chuzelles décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

N°41 : Tarifs du ticket repas au restaurant scolaire pour l'année 2006/2007 :

Le conseil municipal prend connaissance du décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public.

Les tarifs sont fixés par la collectivité territoriale. Ils ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service, et y compris lorsqu'une modulation est appliquée.

Après discussion, il est proposé d'appliquer un pourcentage d'augmentation de 3 % par rapport au prix

du ticket de l'année scolaire 2005-2006. Ainsi le prix du ticket passe de 3,38 à 3,48 € pour l'année scolaire 2006-2007.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°42 : Office National des Forêts :

La commune envisage d'effectuer des coupes de ses bois et souhaite faire expertiser certains arbres.

Deux devis ont été demandés à l'Office National des Forêts, habilité à effectuer les expertises, le martelage et l'estimation des bois. L'expertise consiste en une analyse visuelle depuis le sol.

Un devis d'un montant de 2 180,31 € T.T.C. a été adressé par l'O.N.F. comprenant 2 tranches, avec remise d'un rapport de synthèse à l'issue :

- 1^{ère} tranche : expertise approfondie de 5 platanes sur la place du village et d'un cerisier autour de l'école,
- 2^{ème} tranche : expertise de 17 peupliers et de 6 saules sur l'aire de pique-nique.

Un autre devis d'un montant de 1 604,51 € T.T.C. a été adressé par l'O.N.F. pour le bois communal (situé vers la carrière) :

- martelage, estimation des bois (volume et argent)
- désignation des arbres à préserver
- mise en vente selon les modalités en cours à l'O.N.F.
- surveillance de l'exploitation.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à passer la commande à l'O.N.F. pour l'expertise des arbres ainsi que pour le martelage et l'estimation des bois communaux.

Après délibération le conseil municipal, par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- autorise le maire à passer la commande à l'O.N.F. selon les deux devis proposés,
- donne tout pouvoir au maire pour la signature de tout document comptable et administratif s'y rapportant.

N°43 : Création d'une régie de recettes pour la garderie :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la reprise de la gestion de la garderie par la commune à compter de la rentrée scolaire 2006, il convient de créer une régie de recettes pour l'encaissement des paiements versés par les parents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des paiements versés par les parents pour la garderie périscolaire,
- donne tous pouvoirs au maire pour prendre l'arrêté constitutif de la régie de recettes ainsi que l'arrêté de nomination d'un régisseur.

N°44 : Avenant pour l'extension de l'école : annule et remplace la délibération n°38 du 21 juillet 2006 :

Suite à un courrier de la Sous-Préfecture de VIENNE contestant la délibération n°44 du 21 juillet 2006 sur divers points, il convient de l'annuler et de la reprendre avec les modifications demandées comme suit.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 juillet 2006 à 18 heures 30 pour débattre des différents avenants liés aux travaux d'extension de l'école :

- Lot n°1 : maçonnerie : 46 609.37 € HT - 55 744.80 € TTC
- Lot n°2 : charpente : 2 752.00 € HT - 3 291.39 € TTC
- Lot n°3 : menuiserie alu : 17 414.65 € HT - 20 827.92 € TTC
- Lot n°4 : menuiserie bois : 2 975.00 € HT - 3 558.10 € TTC
- Lot n°5 : cloisons/isolation/peinture : 4 450.06 € HT - 5 322.27 € TTC
- Lot n°7 : plafonds suspendus : 705.24 € HT - 843.47 € TTC
- Lot n°9 : chauffage plomberie : 1 372.60 € HT - 1 641.63 € TTC
- Lot n°10 : électricité : 3 220.44 € HT - 3 851.64 € TTC

Total : 79 499.36 € HT soit 95 081.23 € TTC, soit 12.2 % par rapport au prix total du marché.

En ce qui concerne les lots ayant une plus-value plus importante :

- on peut retenir essentiellement des travaux imprévus et imprévisibles lors de la conception, la découverte d'un gros puits perdu à l'emplacement des fondations d'extension nécessitant un curage et un comblement en béton de l'ouvrage et renforts de semelles.
- la rampe "handicapés ; après le terrassement de la cour existante, nécessité pour des raisons de sécurité de renforcer et de créer un mur de soutènement.
- le lot serrurerie : après avis des utilisateurs pour des raisons de sécurité, des gardes corps complémentaires doivent être rajoutés.
- le reste des plus-values est essentiellement lié aux adaptations du bâtiment existant.

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable pour la poursuite des travaux et donne tout pouvoir au maire pour la signature des avenants et tout document comptable et administratif s'y rapportant.

◆ DIVERS

Laboratoires KODAK à VIENNE :

Afin de revitaliser le bassin d'emploi du pays viennois suite à la fermeture du site des laboratoires KODAK à VIENNE, une convention Etat-Entreprise a été signée en présence du Ministre de nombreux maires de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois. Un exemplaire de cette convention a été adressé en mairie.

ZNIEFF :

Concernant la modernisation de l'inventaire des ZNIEFF, un courrier de la DIREN du 4 juillet 2006 a informé la commune de l'avis défavorable du conseil scientifique régional relatif à notre demande de maintien de deux zones supplémentaires identifiées dans la version initiale de l'inventaire.

La présence d'habitats naturels et d'espèces déterminantes justifiant un tel maintien n'a pas été constatée.

Risques présentés par les canalisations de transport de matières dangereuses :

Un courrier du Préfet de l'Isère alerte les communes sur les dangers potentiels des canalisations de transport de matières dangereuses et rappelle plusieurs recommandations en matière d'urbanisme.

Ce courrier est opportun dans une période d'examen d'un nouveau projet de transport sur la commune.

Logements locatifs sociaux :

La C.A.P.V. demande aux communes de programmer les projets susceptibles d'être réalisés sur leur territoire au cours des 3 prochaines années (2007-2008-2009) en matière de logement social.

Sur la commune de Chuzelles, aucun programme n'est prévu dans cette période.

Digues de cours d'eau et sécurité publique :

Un courrier du Préfet de l'Isère porte à la connaissance du maire l'existence d'une digue sur le territoire de la commune, qui peut intéresser la sécurité publique.

Centre des mille loisirs :

Un courrier du centre des mille loisirs a été reçu en mairie, relatif à leur installation dans les nouveaux locaux à compter de la rentrée de septembre 2006, à la demande d'un temps de réflexion et l'obtention de clarification avant la validation de la convention proposée.

L'adjoint en charge du dossier organisera avec les responsables du Centre et les représentants des autres communes, une réunion de mise au point après la rentrée.

Handicap Accessibilité Vienne et sa Région :

Une demande de subvention afin de pérenniser leur action en faveur de l'insertion et de la défense des personnes handicapées.

Vaincre la mucoviscidose :

Les virades de l'espoir auront lieu le 24 septembre 2006.

Chuzelles Histoire et Patrimoine :

Les travaux pour la réfection de la source Saint-Maxime sont bien avancés et l'association a transmis à la Mairie des photos du chantier.

O.G.M. :

Lecture d'un courrier du Conseil Général de l'Isère demandant aux communes de se positionner en prenant soit une délibération, soit un arrêté, au nom du principe de précaution, contre la culture O.G.M. en plein champ.

PROCHAINES REUNIONS :

- PARFER : Conseil Municipal élargi le 5 octobre 2006 ;
- CAPV : compétence assainissement : présentation par la CAPV mardi 5 septembre 2006 en mairie de Luzinay, pour tous les élus municipaux de la Vallée de la Sévenne.
- Nettoyage de la commune : le 23 septembre 2006.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Le Maire

G. BOURGUIGNON



INFORMATIONS COMMUNALES

Ecoles

Nouvelles équipes enseignantes pour l'année 2006—2007

L'école maternelle accueille: 73 élèves

- Classe des petits: Stéphanie PELEVE
24 élèves
- Classe des moyens: Alexandra BONY
25 élèves
- Classe des grands: Danièle COUDRET
24 élèves

L'école élémentaire accueille: 121 élèves

- CP : Eric ROISIN
25 élèves
- CE1: Stéphanie DAVID
24 élèves
- CE2: Natacha MUZY
24 élèves
- CM1: Marie-Pierre BRUGEVIN
Remplaçante: Nathalie GIRAUD
25 élèves
- CM2: Olivier BRUN
23 élèves

Garderie municipale

En début d'année scolaire 2005/2006, l'Association des Parents d'Elèves nous a fait part des difficultés qu'elle rencontrait pour la gestion de la garderie.

Fin mai 2006, elle nous a informé de son souhait de ne plus la gérer. Les difficultés proviennent du manque de bénévoles voulant s'investir dans l'association.

Les élus remercient les parents d'élèves qui ont, pendant de nombreuses années, rendu ce service.

La municipalité souhaite cependant continuer d'apporter ce service aux Chuzellois et décide de prendre en charge l'intégralité de la gestion et du fonctionnement de la garderie périscolaire.

Cette nouvelle gestion entraîne la création d'une régie de recettes et la désignation d'un régisseur.

Un nouveau règlement a été rédigé par les élus de la commission école, après consultation des personnes en charge du fonctionnement de la garderie. Le conseil municipal l'a validé le 25 août 2006.

La tarification a été modifiée et simplifiée:

- 3 plages horaires ont été déterminées: une pour le matin de 7h30 à 8h20 et deux pour l'après-midi de 16h30 à 17h30 et de 17h30 à 18h30
- un tarif unique de 1.50€ par plage horaire.

La garderie a démarré dès le 4 septembre 2006 dans la classe située à l'étage de l'école élémentaire (ex classe CM2). Du mobilier et de nouveaux jeux ont été achetés pour améliorer l'accueil des enfants.

Restaurant scolaire

En ce qui concerne le restaurant scolaire, le fonctionnement reste identique à celui de l'année 2005/2006. La cuisine centrale assure toujours la livraison des repas, ce qui nécessite la réservation obligatoire des repas des enfants le jeudi matin pour la semaine suivante.

L'enquête réalisée par l'APE lors du 3ème trimestre 2005/2006, fait ressortir que le système de vente des tickets n'était pas le mieux adapté. Aussi pour cette rentrée 2006/2007 une amélioration est proposée:

- Vente le jeudi matin de 7h00 à 9h00, jour de réservation des repas.
- tous les 15 jours (hors des vacances scolaires)

Vente de bureaux en bois de l'école élémentaire

Le changement de mobilier de l'école élémentaire se poursuit. Les enfants du CE2 disposent de nouveaux bureaux et de nouvelles chaises depuis la rentrée scolaire.

Nous proposons à la vente les anciens pupitres de cette classe. Les Chuzellois intéressés peuvent venir les retirer le samedi 23 septembre 2006, de 8h00 à 10h00, en mairie, moyennant paiement par chèque bancaire établi à l'ordre du "Trésor Public "

Le prix du pupitre est fixé unitairement à 15 €.

Le produit de cette vente sera affecté au budget communal et servira en priorité à l'école.

Description des pupitres :

Pupitres doubles, plateau en bois, sièges joints aux bureaux. Armatures en tube métallique vert.

Ce mobilier sera vendu en l'état.

Voirie

Une première série de pose des numéros de voirie a eu lieu avant la période de vacances, par deux agents communaux.

26

Une nouvelle mise en place va débuter fin septembre. Si vous souhaitez que votre numéro soit apposé sur un endroit particulier de votre habitation, merci de contacter la mairie.

Si vous désirez le poser vous-même, vous pouvez venir le retirer en mairie. Pour des raisons pratiques, veuillez téléphoner au préalable. Ce numéro vous sera remis contre un reçu.

C.C.A.S Centre Communal d'Action Sociale

Vous êtes adhérent à la **Mutualité Sociale Agricole des Alpes du Nord**

Vous pouvez rencontrer l'assistante sociale MSA de votre secteur

Marjorie GANDON

Prenez rendez-vous par téléphone au

04 74 85 98 54

Le jeudi de 9 à 12 heures

Ou laisser un message sur le répondeur afin qu'elle vous rappelle.

Pour tout renseignement:
secrétariat service social: tel 04 76 88 76 20

L'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), mise en place en janvier 2003 par le Conseil Général, permet aux personnes les plus dépendantes de bénéficier d'une aide financière afin de faire face aux nombreux problèmes de la vie quotidienne.

Les dossiers **APA** peuvent être retirés en mairie.

**CLIC : Centre Local d'Information
et de Coordination G rontologi-
que de l'Is re Rhodanienne**

T l. 04 74 78 30 32
H tel de ville
BP 126
38209 VIENNE Cedex

Le **CLIC** offre   la personne  g e et   son entourage un lieu de renseignements et de prise en charge. Ses missions:  couter, conseiller, informer sur les aides financi res possibles, les  tablissements d'h bergement, les services d'aides   domicile, contribuer   des d marches li es   l'entr e en institution, apporter une r ponse coh rente favorisant le bien  tre des seniors dans le cadre d'une prise en charge globale en collaboration avec les professionnels sociaux-m dicaux et para-m dicaux.

\$\$\$\$\$ ATTENTION ! ! ! ! !

Les prochaines dates des bilans de sant  programm es pour l'ann e 2006 sont :

le mardi 26 septembre 2006
le mardi 28 novembre 2006

Au **point relais sant ** (  c t  de la CPAM)
3 place Saint Pierre 38200 Vienne
Ces bilans sont accessibles:

- Aux retrait s affili s au r gime g n ral de la s curit  sociale
- Aux retrait s SNCF, MGEN, PTT ou de la fonction publique, clercs de notaires et leurs ayants droits   partir de 60 ans

Un bilan comporte une pes e, un  lectrocardiogramme, un temps d'entretien avec le m decin, une prise de sang si n cessaire

Les inscriptions se font directement au bureau du **CLIC**, soit par t l phone(**04 74 78 30 32**) ou en envoyant les renseignements suivants : Nom, pr nom, (nom de jeune fille), r gime de retraite de base et compl mentaire, date de naissance, adresse, t l phone, date de votre dernier bilan de sant .

Si vous remplissez les conditions et que vous souhaitez faire le point sur votre sant , vous pouvez vous renseigner au bureau du **CLIC**, **du lundi au vendredi de 9h   17h**

Une participation financi re de **4 euros** est demand e.

ODLC
D pistage des cancers en Is re
Pr vention des cancers et d pistage organis 

Vous avez entre 50 et 74 ans, vous habitez en Is re...., savez -vous que vous pouvez b n ficier des atouts du d pistage organis .

Tous les 2 ans, l'**O D L C** (Office De Lutte contre le Cancer) structure de gestion principalement financ e par le Conseil G n ral et l'Assurance Maladie, coordonne la campagne de d pistage des cancers du sein, du col de l'ut rus et de l'intestin, sur le d partement.

Ses actions concernent les hommes et les femmes  g s de 50   74 ans, avec r invitations tous les deux ans, afin de leur faire b -

n ficier des examens gratuits de d pistage des cancers de l'intestin (test   faire   domicile), du sein (mammographie), de l'ut rus (frottis)

Ces examens sont pris en charge par l'Assurance Maladie(seul 1 euro reste d  pour le frottis)

N  Vert ODLC
(Appel gratuit) 0 800 37 38 82

Un simple clic sur le site : www.odlc.org

ODLC, 7 Avenue du Granier
BP 139
38244 MEYLAN Cedex
T l. 04 76 41 25 25
Fax 04 76 41 29 57



Don du sang

La prochaine collecte de sang aura lieu:

le lundi 23 octobre 2006

salle de la mairie de 16h00   19h30

Environnement

Trions bien, trions mieux

La récupération des emballages ménagers s'effectue grâce aux points d'apport volontaire.

Les conteneurs de tri sur notre commune se trouvent:

- à l'entrée du parking du mille club
- route de boussole
- route de leveau "vers le moulin"

bac jaune :

- les boîtes de conserves et les cannettes,
- bouteilles plastiques (vide)
- les aérosols ,bidons de sirop,
- briques alimentaires,
- boîtes et suremballages en carton,
- flacon "gel douche" etc.....

bac vert:

- bouteilles en verre
- bocaux en verre
- pots en verre

bac bleu :

- Journaux
- Magazines
- Prospectus

SONT INTERDITS:

- ✓ bouteilles d'huile en plastique .
- ✓ pots de fleur en terre
- ✓ barquettes de beurre .
- ✓ papiers gras
- ✓ boîtes d'œufs
- ✓ pots de yaourts, crèmes et fromages blancs
- ✓ emballages plastiques fins (produit traiteur)
- ✓ sacs plastiques

Rappel:

2 bacs de collecte sont à votre disposition en mairie pour les piles usagées et les cartouches d'encre.



L'accès aux différentes déchetteries est possible si vous êtes munis d'une carte. Cette carte d'accès est disponible en mairie de CHUZELLES, sur présentation d'un justificatif de domicile datant de moins d'un mois.

Horaires des déchetteries:

CHASSE SUR RHONE : 04.78.07.02.80

- du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h30
- le samedi : de 9h à 18h30

VIENNE SUD : 04.74.31.05.83

- du lundi au samedi : de 8h à 18h

PONT - EVEQUE : 04.74.16.07.55

- du lundi au samedi : de 8h à 18h

VILLETTE-DE-VIENNE : 04.74.57.96.85

- du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h30
- le samedi : de 9h à 18h30

Matinée nettoyage du village Samedi 23 septembre 2006

Samedi 23 septembre, sur notre commune aura lieu une matinée nettoyage organisée par la commission "environnement" avec la participation des enseignants, enfants des classes maternelle et primaire.

Grâce à tous , nous pourrons garder notre commune propre en la débarrassant de nombreux objets, cannettes, papiers, emballages " macdo ", paquets de cigarettes, etc.... que nous trouvons trop souvent ça et là en nous promenant.

**Rendez-vous place de la mairie:
départ de 7h30 à 9h00 .**

Après l'effort, un petit apéritif sera offert par la municipalité.

Merci à tous.





ENQUETE • MENAGES • DEPLACEMENTS



L'enquête ménages déplacements 2005-2006 est terminée. Les principaux résultats seront publiés au premier trimestre 2007 :

La première étape de l'enquête ménages déplacements 2005-2006 de l'aire métropolitaine lyonnaise s'est achevée début mai. Au terme de 22 semaines d'enquête, 11 250 ménages ont été interviewés.

Le traitement des données est en cours, en vue d'une restitution durant le premier trimestre 2007.

Un bon bilan pour la plus vaste enquête ménages déplacements réalisée hors Ile-de-France :

Avec 460 communes concernées, une vingtaine de partenaires institutionnels, 160 enquêteurs en moyenne sur toute la durée de l'enquête et plus de 25 000 personnes enquêtées, l'EMD 2005-2006 qui s'achève est la plus importante jamais réalisée hors Ile-de-France.

L'implantation de quatre bureaux de gestion à Lyon, Villefranche, Bourgoin/l'Isle d'Abeau et Vienne, chargés de coordonner le travail des enquêteurs, s'est traduite par un travail de proximité très important, une réactivité et une implication locale forte, permettant de mener à son terme l'enquête dans des conditions très satisfaisantes et attestant la faisabilité de la démarche sur un territoire très étendu.

Des résultats dès le premier trimestre 2007 :

Après la préparation informatique des fichiers, qui durera jusqu'à l'été, l'automne sera consacré au traitement des données. La présentation des résultats d'une EMD comprend classiquement des données générales sur l'agglomération, des éléments sur la mobilité, les déplacements, les flux, la fréquentation de chaque mode de transport...

D'autres analyses plus innovantes vont être réalisées afin de prendre en compte des tendances actuelles fortes, par exemple concernant :

- les distances parcourues, nécessaires pour

approcher la pollution émise par les différents modes de transport ;

- l'intermodalité, c'est-à-dire les utilisations combinées des différents modes de transport (usage en chaîne de la voiture, du train, des transports en commun...) pour étudier les correspondances à mettre en place, les besoins en parcs relais... ;
- l'usage du vélo, qui devient aujourd'hui un mode de déplacement urbain à part entière.

Il est prévu d'analyser séparément les résultats de chacune des agglomérations partenaires (Bourgoin/l'Isle d'Abeau, Vienne, Lyon, Beaujolais et Villefranche), mais aussi les résultats globaux sur l'ensemble du périmètre, notamment pour mettre en évidence et quantifier les synergies et les besoins de liens entre les territoires de la même aire métropolitaine.

En ce qui concerne le Grand Lyon, les résultats de l'EMD de 2006 seront comparés à ceux de 1986 et de 1995 afin d'identifier les évolutions. En parallèle, les différents questionnaires d'opinion apporteront des informations sur les attentes et les appréciations des populations de chaque territoire sur de nombreuses problématiques (conditions d'accès à Lyon, amélioration des réseaux de transports urbains, besoins en TER...).

Dans le futur, d'autres exploitations particulières des enquêtes seront possibles. On peut ainsi imaginer d'étudier plus précisément la zone de chalandise d'une extension de métro, ou de travailler à l'échelle d'un bassin de vie régional pour décider ou non de renforcer les transports.

Les résultats de l'EMD 2005-2006, dont l'objectif principal est éclairer les futures politiques de transports et de déplacements des dix ans à venir, seront présentés sous forme de documents largement diffusés à partir du premier trimestre 2007.

Z.N.I.E.F.F.

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Dans notre bulletin de juillet-août 2005 N°79, nous avons publié un article concernant ces zones constituant l'un des principaux outils de connaissance du patrimoine naturel.

La modernisation de l'inventaire des ZNIEFF sur le plan national vient d'être approuvée officiellement.

Quel est le rôle de cet inventaire ?

Il consiste à divulguer le plus largement possible (à destination des administrations et des élus, mais également des associations et de tous les citoyens) les connaissances disponibles en matière d'espèces de faune, de flore et de milieux naturels rares.

Ce n'est bien sûr qu'un inventaire et, en lui-même, il ne suffit pas à protéger ces derniers des multiples atteintes qui les menacent. Mais sa prise en considération permet de mieux tenir compte d'un tel patrimoine à l'occasion des grands projets d'aménagements (grandes infrastructures, etc.) et, plus localement, à l'échelle communale, par exemple lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Sur la commune de Chuzelles, nous avons 2 ZNIEFF :

1°- Bois de Saint Jean de Cornavant :

Zone n°69210000

Typologie : forêt – bois

Superficie (en ha) : 297

Ces boisements comprennent au moins deux types de groupements :

- un gaulis de chênes sessiles avec une sous-strate ligneuse très diversifiée de tilleuls, charmes, noisetiers, érables champêtres, châtaigniers, etc... et strate herbacée à *Brachypodium sylvaticum* et *Hedera helix*. Il s'agit d'un *Fraxino-carpinion acidophile*.
- Un taillis de châtaigniers sous futaie de chênes sessiles et sous-bois de genêts à balai. Cette formation, très nettement acidophile, est un faciès à châtaignier d'un *Quercion robori-petraeae*.

Il existe une liste d'espèces d'oiseaux et de plantes (notons en particulier *Asperula odorata*).

2°- Zone bocagère de la Sévenne :

Zone n°3800-2900

Commune de Chuzelles, Luzinay, Villette-de-Vienne, St Just Chaleyssin.

Typologie : : bocage

Superficie (en ha) : 528

Intérêt : ornithologique, paysager

Milieu bocager encore diversifié avec haies, prairies, lambeaux de roselières, petits canaux, boisements d'aulnes et saules, peupleraies. Type de milieu relique.

Bonne diversité de rapaces dont faucon hobereau, busard-St-Martin, busard cendré, chouette chevêche. Présence du héron cendré et héron crabier observé en migration. Nidification de nombreux passereaux, rousserolles, locustelles tachetées.

La Préfecture de la région Rhône-Alpes par l'intermédiaire de la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) en charge de ces études, nous notifiât par un courrier reçu le 10 août 2006 :

« en réponse à votre lettre du 9 novembre 2004 relatif à une demande de maintien de deux zones supplémentaires identifiées dans la version initiale de l'inventaire (Bois de St Jean de Cornavant, zone bocagère de la Sévenne), j'ai l'honneur de vous préciser que le conseil scientifique régional a rendu un avis défavorable en date du 15 février dernier au sujet de celle-ci.
Après vérification, la présence d'habitats naturels et d'espèces déterminantes justifiant un tel maintien n'a pas été constatée. »

Au vu de ce courrier, nous avons consulté la DIREN qui nous a précisé que le nouveau protocole en vigueur mis en place pour cette modernisation est plus exigeant et de ce fait les 2 ZNIEFFS de notre commune ne correspondaient plus aux critères actuels.

En résumé :

1°- Bois de St Jean de Cornavant : supprimé

2°- Zone bocagère de la Sévenne : elle ne couvre plus que les secteurs de Luzinay et St Just Chaleyssin. Par contre, une autre zone située aux Serpaizières Ouest avait été proposée par l'association Gère Vivante. La DIREN ne l'a pas retenue car il y avait trop peu de données naturalistes.

Une autre zone a été identifiée et mise en place dans le nouvel inventaire national. Elle est située dans la vallée de Leveau :

ZNIEFF Coteau Boisé de Leveau
N°38000060
Superficie (en ha) : 32.2

Description et intérêt du site :

Ce coteau boisé orienté à l'est domine la vallée de Leveau. Il présente un grand intérêt botanique, avec les stations les plus septentrionales de la Gagée de Bohême. Cette petite lilacée piquète d'étoiles jaunes les pelouses rases. De floraison précoce (dès le mois de janvier), elle vit sur les pelouses rocailleuses exposées au sud, abruptes et arides, avec une faible concurrence végétale. Parfois regroupée en populations importantes, elle est surtout menacée par l'enfrichement. Elle occupe très exactement la frange de transition entre la végétation « pionnière » des rochers dominée par les lichens et les mousses, et la pelouse sèche plus ou moins ouverte.



Gagée de bohème

Validation des ZNIEFF :

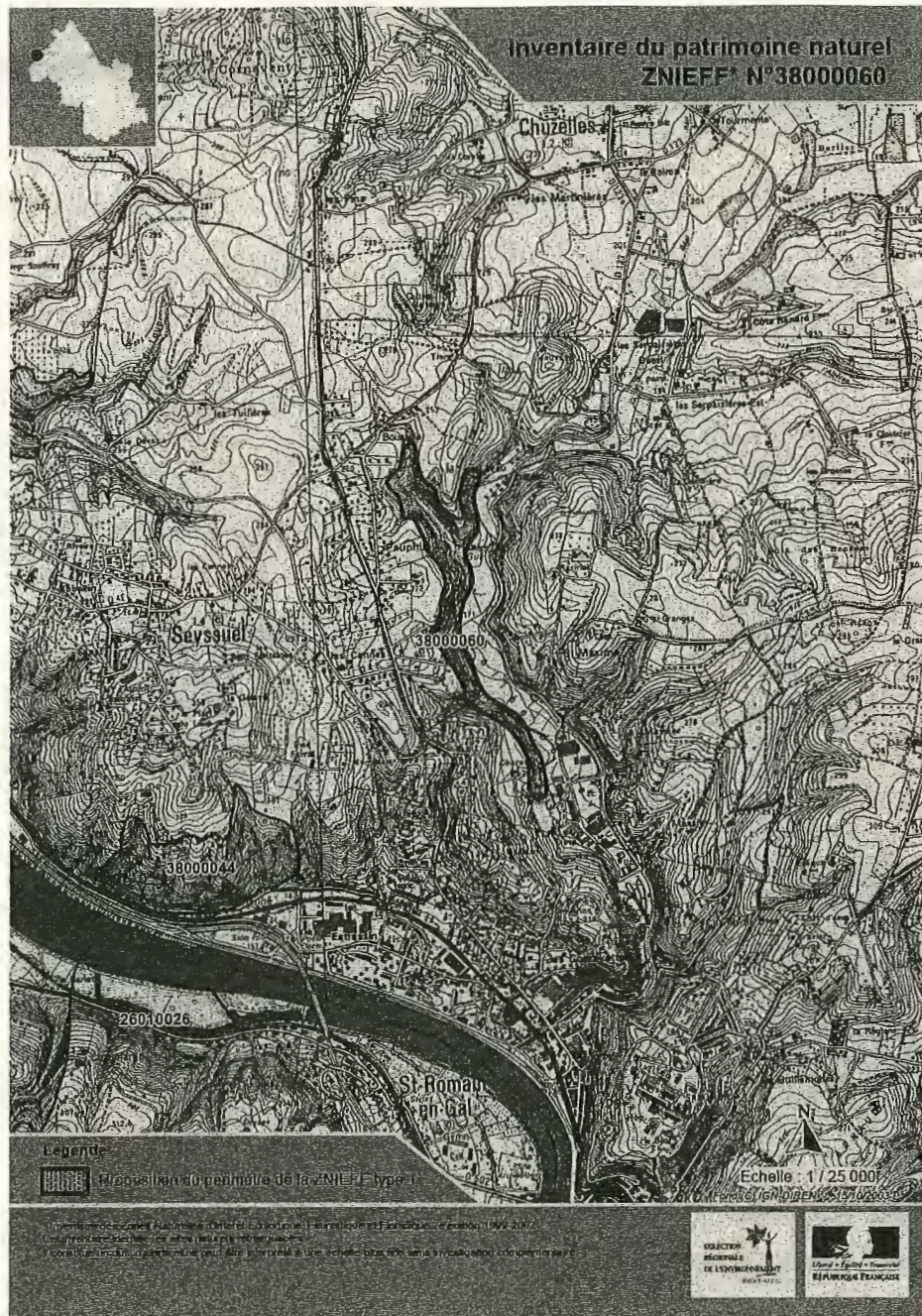
2 niveaux de validation scientifique

1° - validation niveau régional : la validation a été signée par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel le 12 février 2006. Elle revêt plus d'importance que la validation nationale et est rarement contestée.

2°- validation niveau national : En final, le Muséum National d'Histoire Naturel intègre la décision régionale mais cette validation peut demander un certain temps.

Néanmoins, le résultat de ce travail est d'ores et déjà consultable par tous à partir d'une entrée communale sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement :

<http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr>



FRET FERROVIAIRE P.A.R.F.E.R.

Le jeudi 5 octobre 2006 à 20h00, un conseil municipal extraordinaire élargi aura lieu à l'Espace " Lino Ventura " à Chaponnay.

La population est invitée à participer à cette réunion ou toutes les communes adhérentes à P.A.R.F.E.R. seront représentées par leurs élus.

Un départ est prévu de la mairie de Chuzelles à 19h15.

Venez participer à côté de vos élus à cette réunion qui doit revêtir une importance médiatique.



PÊLE - MELE

Mairie - 38200 CHUZELLES

Tel : 04 74 57 90 97

Fax : 04 74 57 43 08

E.mail : mairie-chuzelles@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-chuzelles.fr

Horaires d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8 h30 – 11 h30

Mercredi : 10h00 – 11h30

Vendredi : 16h00 – 19h00

Bon à savoir

♦ SMIC

Depuis le 1^{er} juillet 2006:

- 8.27 € brut de l'heure

- montant mensuel: 1254.28 €

♦ RMI

Depuis le 1^{er} janvier 2006 (par mois)

1 personne : 433.06 €

2 personnes: 649.59 €

3 personnes: 779.51 €

♦ Plafond Sécurité sociale

Depuis le 1^{er} janvier 2006

2589 € par mois ou 31068 € par an

♦ coût de la construction

Indice INSEE : 1362 au 1er trimestre 2006

Moyenne des 4 derniers trimestres: 1312

(+ 7.24% sur 1 an)

♦ Prix à la consommation

- 0.2% en juillet 2006, soit 2.0 % de hausse en rythme annuel.

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans le dernier bulletin municipal de mai/juin 2006, à la rubrique "fermeture annuelle de nos commerces" il fallait lire :

Salon de toilettage – Histoire de chien
du 14 août au 19 août 2006

Nous présentons nos excuses aux commerçants.

Agenda des manifestations

septembre 2006

10 Tournoi de foot "Nicolas BAUDOUX"

11 Inscription école de musique

25 Assemblée Générale – Association des Parents d'élèves

23 Matinée nettoyage

Sortie marche - AFR

29 Assemblée Générale – Sou des écoles

octobre 2006

7 Assemblée Générale – Arts et loisirs à gogo

15 Matinée créole - FCS

22 Coinche – Trait d'Union

Sortie marche - AFR

novembre 2006

5 Repas – Chorale "La Clé des chants"

11 Commémoration

12 Après-midi détente – AFR

17 Beaujolais – FCS

19 Choucroute - Trait d'Union

26 Boudin – ABC boules

...sites... consommation...
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 32
 33
 34
 35
 36
 37
 38
 39
 40
 41
 42
 43
 44
 45
 46
 47
 48
 49
 50
 51
 52
 53
 54
 55
 56
 57
 58
 59
 60
 61
 62
 63
 64
 65
 66
 67
 68
 69
 70
 71
 72
 73
 74
 75
 76
 77
 78
 79
 80
 81
 82
 83
 84
 85
 86
 87
 88
 89
 90
 91
 92
 93
 94
 95
 96
 97
 98
 99
 100

**Allô,
service public**

La première réponse
à vos questions
administratives

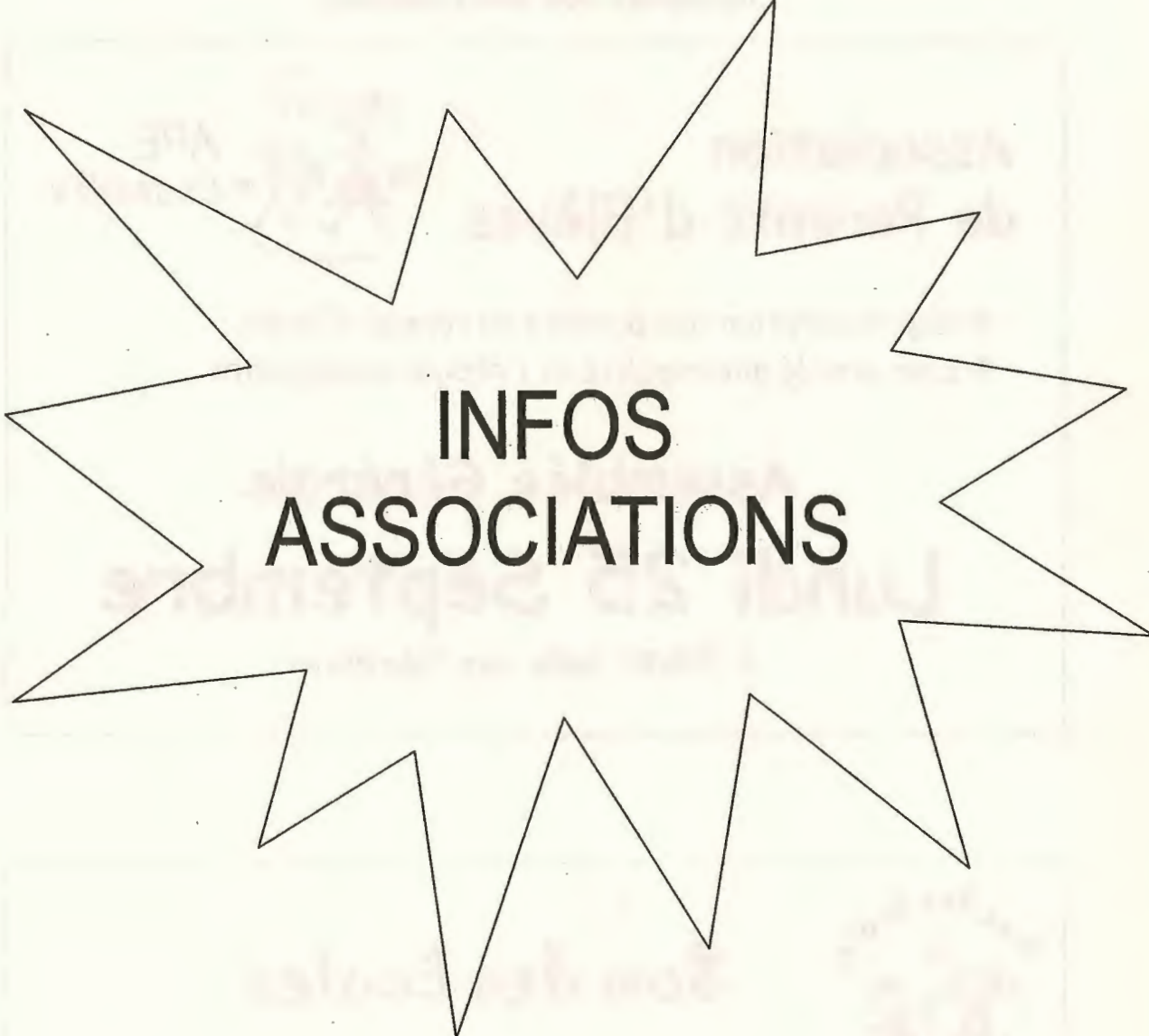
 **3939**

■ 0,12 €/mn TTC à partir d'un poste fixe ■


 République Française
 PREMIER MINISTRE

www.service-public.fr

... p i c i . . . l u g e m e n t . . .



INFOS ASSOCIATIONS

Les articles des associations (au format d'une demi-page) sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs.

La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.

Bulletin tiré à 850 exemplaires
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N° 85 Dépôt légal – août 2006

Parents,
Vous souhaitez vous aussi participer à la vie de l'école
et à l'animation du village,
rejoignez nos associations:

Association de Parents d'Elèves



- Représentation des parents au conseil d'école
- Lien avec la municipalité et l'équipe enseignante

Assemblée Générale
Lundi 25 Septembre
à 20h30 Salle des Poletières



Sou des Ecoles

- Organisation de manifestations festives autour de l'école (Noël, Caramentran, Kermesse...)
- Aide au financement des sorties et activités des élèves.

Assemblée Générale
Vendredi 29 Septembre
à 20h30 Salle des Poletières

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CHUZELLOISE

ADULTES < REPRISSE DES COURS
LE MARDI 12 SEPTEMBRE 2006

MARDI 8h 45 / 9h 45
10 h / 11 h
19 h 30 / 20 h 30

JEUDI 19 h / 20 h

ENFANTS (MIXTE) REPRISSE DES COURS
LE MARDI 12 SEPTEMBRE 2006

MARDI 16 h 45 / 17 h 45 : MATERNELLE A PARTIR DE 4 ANS
Eveil Corporel – Jeux d'apprentissage ludique –
Découverte de l'équilibre – petit matériel

MARDI 18 h / 19 h : DE 6 A 9 ANS
Découverte de la Gymnastique Rythmique et Sportive

NOUVEAUTE

JEUDI 17 h 45 / 18 h 45 : DE 10 A 12 ANS
Découverte de la Gymnastique Rythmique et Sportive

ATTENTION !!!!! LES COURS N'AURONT LIEU
QU'AVEC UN MINIMUM DE 12 ENFANTS INSCRITS

INSCRIPTIONS LE MARDI 5 SEPTEMBRE 2006
DE 16 H 30 A 19 H AU MILLE CLUB DE CHUZELLES

Montant de la COTISATION pour l' ANNEE 2006/2007
(1 séance d'essai gratuite)

ADULTES : 76 euros

ENFANTS : 72 euros

Tarif dégressif pour le 2^{ème} enfant : 66 euros

Certificat médical obligatoire pour les enfants et les adultes de + 60 ans

Contact : 06.84.24.51.86

RANDONNEE PEDESTRE



L'association familiale de CHUZELLES vous propose une journée randonnée pédestre.

Samedi 23 septembre 2006

Circuit du Bessat
par Rochetaillée et le gouffre d'enfer
environ 16 kms – dénivelé 500 m



Départ en voitures particulières de Chuzelles à 8h00
précise place de la mairie. Prévoir le pique-nique.

Renseignements : Daniel BRUNET ☎ : 04-74-57-08-76

CHUZELLES

dimanche 15 octobre 2006



matinée créole

à partir de 9h00 au Mille-Club

organisé par le Football Club de la Sévenne



le traditionnel marché de Noël

aura lieu le

samedi 2 décembre 2006

au centre village

Si vous souhaitez exposer, une fiche d'inscription sera à votre disposition en mairie à partir du 1 octobre 2006.

Date limite des réservations vendredi 24 novembre 2006

contact: Raymond CHIRAT ☎ : 04 - 74 - 57 - 08 - 48